

Reconfigurations territoriales du Grand Ouaga en lien avec les pratiques socio-spatiales de la décennie 2015 à 2025

Pougwendé Léandre Guigma, Architecte-Urbaniste

Docteur en études urbaines, aménagement et urbanisme

Enseignant-chercheur à l'Université Aube Nouvelle de Bobo-Dioulasso

Maître-Assistant CAMES en Architecture et Paysagisme

ALTER/LAVUE – UMR CNRS 7218, France

Approved: 23 June 2026

Posted: 25 June 2026

Copyright 2026 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Guigma, P.L. (2026). *Reconfigurations territoriales du Grand Ouaga en lien avec les pratiques socio-spatiales de la décennie 2015 à 2025*. ESI Preprints.

<https://doi.org/10.19044/esipreprint.6.2026.p814>

Résumé

A l'instar de plusieurs capitales ouest-africaines tel que Abidjan, Dakar, Lomé ou Bamako, Ouagadougou a défini une aire métropolitaine dénommée « Grand Ouaga » depuis 1997, pour mieux planifier son développement urbain et territorial. Mais au cours de cette dernière décennie 2015-2025, différentes dynamiques socio-spatiales interpellent sur la reconfiguration de ce territoire. L'objectif de cet article est de décrypter les pratiques socio-spatiales sur le territoire du Grand Ouaga et ses impacts sur la reconfiguration territoriale du Grand Ouaga. Il se fonde sur des enquêtes qualitatives menées auprès de résidents, de recherches documentaires, d'observations de dynamiques socio-spatiales dans le Grand Ouaga au cours de la décennie 2015-2025, y compris durant la période de COVID-19.

Le principal résultat de cette contribution est que la tentative de confinement de Ouagadougou durant la pandémie de COVID-19, les dynamiques d'implantation des péages routiers autour de Ouagadougou, ainsi que l'accaparement des terres par les promoteurs immobiliers et les particuliers révèlent de nouvelles configurations territoriales du Grand Ouaga, à différentes échelles spatiales. Au-delà de l'évolution visible de la tache urbaine de Ouagadougou, cet article s'appuie sur des repères temporels et factuels atypiques. Il explore la période de Covid 19 et la dynamique d'implantation des nouveaux péages routiers, pour corroborer le périmètre

territorial d'accaparements fonciers et d'investissements urbains autour de Ouagadougou. Il révèle ainsi la complexité de la délimitation d'un nouveau périmètre pertinent d'analyse de la prospective métropolitaine du Grand Ouaga.

Mots-clés : Grand Ouaga, COVID-19, configuration territoriale, pratiques socio-spatiales, urbanité, quartier non loti

Territorial Reconfigurations in Greater Ouaga in Relation to Socio-Spatial Practices Between 2015 and 2025

Pougwendé Léandre Guigma, Architect and Urban Planner

PhD in Urban Studies, Planning and Urban Development

Lecturer and Researcher at Aube Nouvelle University, Bobo-Dioulasso

CAMES Assistant Professor in Architecture and Landscape Architecture

ALTER/LAVUE – UMR CNRS 7218, France

Abstract

Like several West African capitals such as Abidjan, Dakar, Lomé and Bamako, Ouagadougou has defined a metropolitan area known as 'Grand Ouaga' since 1997, in order to better plan its urban and territorial development. However, over the course of the last decade (2015–2025), various socio-spatial dynamics have raised questions about the reconfiguration of this area. The aim of this article is to analyse socio-spatial practices within the Greater Ouaga area and their impact on the territorial reconfiguration of Greater Ouaga. It is based on qualitative surveys conducted among residents, documentary research, and observations of spatial dynamics in Greater Ouaga during the decade 2015–2025, and particularly during the COVID-19 period.

The main finding of this study is that the attempt to lock down Ouagadougou during the COVID-19 pandemic, the dynamics of road toll installation around Ouagadougou, and the land grabbing by property developers and private individuals reveal new territorial configurations of Greater Ouaga at various spatial scales. Beyond the visible expansion of Ouagadougou's urban area, this article draws on unusual temporal and factual markers. It examines the Covid-19 period and the dynamics surrounding the introduction of new road tolls to substantiate the geographical extent of land grabs and urban investment around Ouagadougou. It thus reveals the complexity of defining a new, relevant scope for analysing the metropolitan outlook of Greater Ouaga.

Keywords: Greater Ouaga, COVID-19, territorial configuration, socio-spatial practices, urbanity, unparcelled neighbourhood

Introduction

La premier Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), a été élaboré en 1997 et adopté en 1999 en Conseil des Ministres. Dix ans après, ce premier SDAGO a été révisé et un deuxième SDAGO (Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, 2010) a été élaboré en 2010, avant d'être finalement adopté en 2020. En 2024, une étude (Ministère en charge de l'urbanisme, 2025) a été commanditée pour évaluer le SDAGO horizon 2025. Il convient de préciser que les limites territoriales du premier SDAGO de 1997 avaient été reconduites dans le deuxième SDAGO adopté en 2020 et dont l'horizon est échu en 2025. Ces limites sont-elles pertinentes pour projeter un futur SDAGO ? Comment redéfinir de nouvelles limites territoriales du Grand Ouaga et quels pourrait être les critères et les repères pertinents pour délimiter le territoire du troisième SDAGO ?

L'hypothèse principale est que la pandémie de COVID-19, le déplacement des péages routiers et l'analyse des possessions foncières révèlent de nouvelles configurations territoriales à l'échelle métropolitaine, urbaine et résidentielle au sein de l'espace du Grand Ouaga. Ces trois angles de vues permettent d'observer des faits corroborant.

Le premier angle de vue est celui de la période de COVID-19. Apparue à Wuhan en Chine le 17 novembre 2019, la pandémie de COVID-19 s'est propagée partout dans le monde, y compris en Afrique et précisément au Burkina Faso où les premiers cas ont été confirmés à Ouagadougou, le 09 mars 2020 par les autorités publiques burkinabè. Cette pandémie de COVID-19 a poussé l'État burkinabé à prendre des décisions drastiques comme l'imposition de couvre-feu (21 mars 2020), la fermeture des marchés (25 mars 2020) et la mise en quarantaine de certaines villes (27 mars 2020) dont celle de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. En effet, dès le mois de mars 2020, des prévisions alarmistes fusaient, notamment celle du Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé invitant l'Afrique « à se réveiller » (ONU Info, 2020). Un territoire urbain de confinement de Ouagadougou a été délimité à partir des postes de péages et non des limites administratives communales. A l'échelle métropolitaine, l'imprécision de la délimitation de la ville de Ouagadougou a entraîné de facto une difficulté d'appliquer la mise en quarantaine de la population de Ouagadougou, en tant que mesure prise pour réduire la propagation de la pandémie.

Puis, le deuxième angle de vue est celui du déplacement de certains péages routiers qui avaient pourtant servi à délimiter le territoire urbain de Ouagadougou pendant la période de COVID -19. L'analyse des

déplacements des péages routiers témoignent de la complexité de la délimitation d'un territoire urbain figé, mais de la nécessité de circonscrire un territoire homogène métropolitain qui serait régi par des règles communes.

Enfin, le troisième angle de vue est celui de la cartographie des acquisitions foncières des promoteurs immobiliers et des particuliers en vue d'investissements urbains, mais également l'observation des pratiques de densification et d'extension des quartiers non lotis. Ces différentes reconfigurations spatiales à l'échelle locale et résidentielle ont entraîné des répercussions sur l'ensemble du territoire métropolitain du Grand Ouaga. Après une présentation de la zone d'étude puis de la méthodologie de collecte et d'analyse des données, les résultats des reconfigurations et dynamiques spatiales observés pendant le confinement de COVID, suite au déplacement des postes de péages et à travers les acquisitions foncières dans le Grand Ouaga seront présentés, puis discutés à la lumière de la littérature scientifique. Il sera question de la délimitation et de la gouvernance de ce territoire défini de nos jours entre les limites administratives de la commune de Ouagadougou et celles de l'espace du Grand Ouaga, comprenant la commune de Ouagadougou et sept autres communes limitrophes.

1. Méthodologie de recherche

Il est présenté ici la zone d'étude ainsi que la méthodologie de collecte et d'analyse des données.

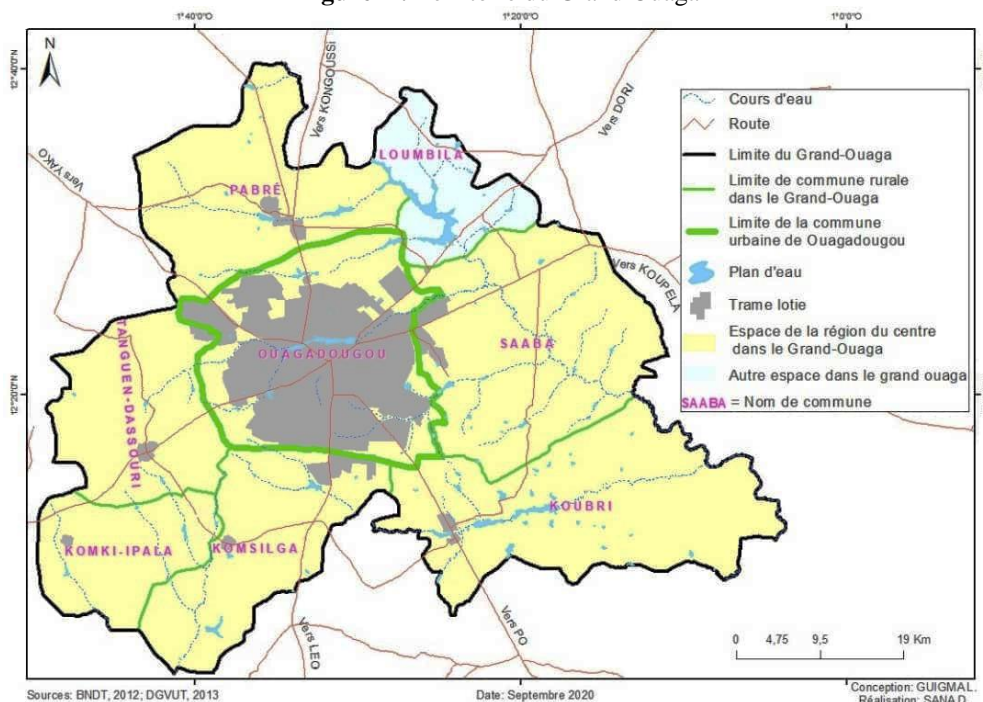
1.1 Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est le territoire métropolitain du Grand Ouaga, mais également le territoire urbain de Ouagadougou mis en quarantaine durant la période COVID, puis un quartier non loti de Ouagadougou dénommé Bissighin, qui a fait l'objet d'investigations dans le cadre de cette recherche. Le Grand Ouaga¹ est un territoire couvrant une superficie de 330.000 hectares sur un rayon de 30 km autour de la capitale Ouagadougou (Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, 2010). Ce territoire de 3,5 millions d'habitants est constitué de la commune urbaine de Ouagadougou et de sept communes rurales autour de Ouagadougou : Pabré, Tanghin-Dassouri, Komki-Ipala, Komsilga, Koubri, Saaba et Loubila. La commune rurale de Loubila appartient à la région du Plateau Central, distincte de la Région du Centre qui est constituée des six autres communes rurales du Grand Ouaga

¹ La délimitation du territoire du Grand Ouaga selon l'article 2 du décret 99-270/PRES/PM/MIHU/MATS/MEE/MEF du 28 juillet 1999 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO) est comprise dans les limites administratives de la ville de Ouagadougou, de la province du Kadiogo et du département de Loubila (province d'Oubritenga).

ainsi que de la commune urbaine de Ouagadougou. La figure 1 présente la délimitation du territoire du Grand Ouaga, incluant la commune urbaine de Ouagadougou.

Figure 1 : Territoire du Grand Ouaga



Le territoire urbain de Ouagadougou dépasse les limites administratives de la commune urbaine de Ouagadougou et empiète sur le territoire du Grand Ouaga. L'urbanisation de Ouagadougou a dépassé ses limites administratives communales. On observe ainsi une continuité du bâti urbain entre Ouagadougou et les communes rurales limitrophes de Saaba, Pabré, Komsilga Koubri en particulier. Cette urbanisation est composée de quartiers lotis et non lotis juxtaposés. Les quartiers non-lotis sont des quartiers « précaires » (Deboulet, 2016) et populaires, aménagés par les citoyens qui ont construit leurs habitations sur des terrains obtenus auprès des possesseurs et chefs traditionnels, sans l'autorisation de l'administration publiques. Selon Guigma (2017, p. 69), les quartiers non-lotis représentent 27% de l'agglomération de Ouagadougou et abritent 36% de la population urbaine.

Le quartier non loti de Bissighin est situé au nord-ouest de Ouagadougou. Il s'agit d'un ancien village périphérique qui a rattrapé par l'urbanisation de Ouagadougou. Il occupe une superficie de 291 hectares, dont 39% est constitué d'espaces non bâtis. Les terrains non bâtis sont composés d'espaces naturels (espaces verts, vergers...) et de terrains

presse nationale et l'élaboration de guides d'entretiens semi-directifs avec des ménages résidant à Bissighin ainsi qu'avec des acteurs institutionnels de Bissighin. Les enquêtes qualitatives réalisées entre mars et septembre 2020 ont été confrontés aux résultats d'enquêtes antérieures et postérieures effectuées dans le cadre de travaux de recherche et d'expertise exécutés par l'agence PERSPECTIVE² sur les quartiers non lotis de Ouagadougou entre 2011 et 2025. L'approche privilégiée a été centrée sur le citoyen, résident du quartier non loti, afin de révéler ses perceptions et ses pratiques socio-spatiales de son espace de résidence, de son quartier et de sa ville métropolitaine de Ouagadougou mise en quarantaine entre le 27 mars et le 05 mai 2020. L'étendue et la méthode de l'échantillonnage est précisée pour chaque niveau d'enquête à l'échelle métropolitaine, urbaine et résidentielle.

A l'échelle métropolitaine, l'analyse est fondée sur les témoignages de riverains des postes de péages et de contrôle, obtenus à partir d'articles de presse nationale publiés entre mars et mai 2020. Des témoignages ont été recueillis auprès d'une dizaine de résidents de Bissighin interrogés entre avril et juin 2020. Ces derniers témoignages ont été obtenus sur la base d'entretiens et de discussion informelles portant sur l'évolution des pratiques socio-spatiales dans les quartiers non lotis périphériques durant la pandémie de COVID-19 sur le territoire national et sur le territoire du Grand Ouaga en particulier. L'analyse croisée de ces différents témoignages a permis de renseigner les pratiques socio-spatiales des résidents dans le Grand Ouaga. Les résultats d'entretiens ont été analysés sous l'angle de la capacité des résidents à s'adapter aux mesures de distanciation physique et de réduction des déplacements ; suivant une analyse textuelle des propos des personnes enquêtées.

A l'échelle urbaine, les résultats d'enquêtes-ménages issus des travaux de Guigma (2017) ont été mobilisés. Ces enquêtes ont été menées auprès de 260 résidents de trois quartiers non lotis de Ouagadougou³. Elles ont fourni des données sur les effectifs et les caractéristiques socioéconomiques des ménages, leur situation foncière, la qualité de leur habitat et leur parcours résidentiel. Ces résultats ont été confrontés aux données qualitatives issues des observations de terrains, d'une dizaine d'entretiens prolongés et de discussions informelles effectués entre avril et septembre 2020 à Bissighin. Lors de ces échanges avec les résidents de

² L'agence PERSPECTIVE est un bureau d'études d'architecture et d'urbanisme dont le siège social est à Ouagadougou et dont L. Guigma est le gérant. L'agence PERSPECTIVE a travaillé sur des actions d'amélioration de trois quartiers non lotis de Ouagadougou dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles et sur le cadre d'intervention pour la résorption de l'habitat spontané au Burkina Faso, pour le compte de ONU Habitat et du Ministère en charge de l'urbanisme, entre 2011 et 2018

³ Il s'agit des quartiers non lotis de Bissighin, Watinima-Noghin-Basnéré et Tengandogo

Bissighin en 2020, des informations complémentaires ont été recueillies sur l'urbanité du quartier non loti à savoir les pratiques socio-spatiales des résidents de Bissighin en lien avec les quartiers lotis environnants et en période de COVID-19. La méthode mixte d'analyse des données quantitatives et qualitatives a été privilégiée de sorte à vérifier les données quantitatives sur la base des données qualitatives, sous la forme d'enrichissement, d'explication et de triangulation.

A l'échelle résidentielle, les résultats d'entretiens ont été exploités. Ces résultats d'entretiens ont été confrontés aux relevés fonciers réalisés à Bissighin en 2017 ainsi qu'à la cartographie des acquisitions foncières de promoteurs et particuliers du Grand Ouaga produite en 2025 par les experts des bureaux d'études de CINTECH et de G2 CONCEPTION dans le cadre de l'étude d'évaluation du SDAGO d'horizon 2025, pour le compte du Ministère en charge de l'urbanisme.

Les limites méthodologiques sont liées à la fiabilité des données quantitatives : les données quantitatives disponibles étant principalement dépendantes de la littérature grise.

Cet article mobilise aussi les travaux de Jaglin et al. (2018), sur la métropolisation en Afrique ainsi les travaux de Berry-Chikhaoui (2009) sur la clarification du concept d'urbanité, en tant que processus de construction de formes urbaines, aux niveaux métropolitain, urbain et résidentiel.

2. Résultats

2.1 En 2020, la mise en quarantaine d'un nouveau territoire urbain de Ouagadougou défini par les postes de péages, pour résister au COVID-19

Suite à la déclaration de la mise en quarantaine de la ville de Ouagadougou, la limite de la ville a été déterminée à partir des points de postes de péages et de contrôle, sans mentionner les limites qui relient ces points. C'est au cours du Conseil des Ministres du 26 mars 2020 que le gouvernement burkinabé a décidé de la mise en quarantaine, à partir du 27 mars 2020, de toutes les villes du Burkina Faso ayant connu au moins un cas de COVID-19. Cette mesure fait suite à la fermeture des frontières nationales le 21 mars et à l'arrêt des transports en commun urbains et intra-urbains le 23 mars. Quinze villes du Burkina Faso⁴ ont été frappées par cette mesure de mise en quarantaine. Pour Ouagadougou, cette mise en quarantaine avait pour implication l'interdiction d'entrée et de sortie de personnes à partir des postes de péages et de contrôle qui entourent Ouagadougou, ainsi que la limitation des déplacements intra-urbains au strict minimum dans la ville.

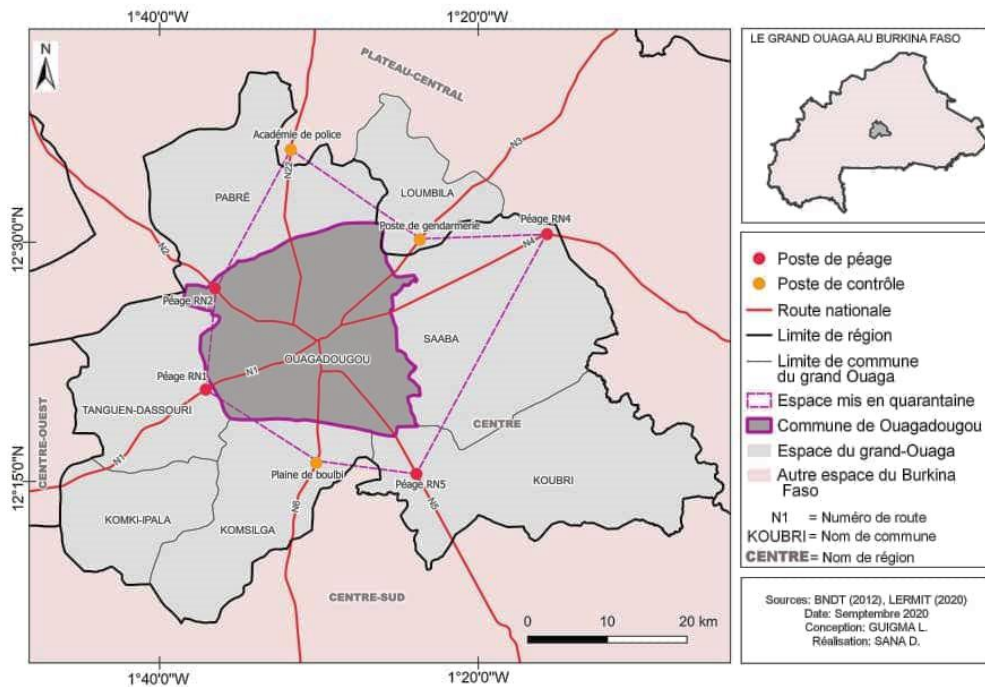
⁴ Les quinze villes concernées sont Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Boromo, Houndé, Dédougou, Kongoussi, Banfora, Sindou, Manga, Zorgho, Dano, Gorom-Gorom, Falagountou, Tougouri, Nouna

Cette mesure a été de vigueur durant trente-neuf jours, du 27 mars au 05 mai 2020.

La limitation des déplacements intra-urbain a été facilitée par l'arrêt des transports en commun (autobus et taxi), la fermeture de trente-six marchés de Ouagadougou et l'option du télétravail prise par quelques travailleurs notamment ceux du secteur privé. Par contre, l'application de la mise en quarantaine de la ville de Ouagadougou a été compromise par la délimitation superficielle du territoire mis en quarantaine, occasionnant des interprétations multiples, voire contradictoires par les populations riveraines. En effet, cette délimitation ponctuelle du territoire de Ouagadougou mis en quarantaine a ravivé la question de la considération d'un territoire cohérent de gouvernance métropolitaine, sur la base des limites administratives actuelles de la commune de Ouagadougou et de celles du territoire Grand Ouaga.

2.1.1 Un territoire compris entre les limites administratives de Ouagadougou et celles du Grand Ouaga

Le Grand Ouaga n'est pas encore une entité administrative possédant une autonomie de gestion et une structure propre de gouvernance. Chaque Maire de commune urbaine ou rurale constituant le Grand Ouaga est autonome. De même, à l'échelon régional, le territoire du Grand Ouaga relève de deux régions distinctes. Le Grand Ouaga serait donc un territoire stratégique d'étude et de réflexion à l'échelle métropolitaine. Il est planifié au moyen d'un schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga (SDAGO) élaboré en 1999, puis révisé en 2010, avant d'être adopté en 2020. Cette difficulté d'adoption des orientations du SDAGO pourrait traduire la complexité des dynamiques urbaines et des enjeux fonciers sur ce territoire. Le communiqué du 26 mars 2020 instaurant la mise en quarantaine des villes ayant connu au moins un cas de COVID-19 ne précisait pas les limites des territoires des villes mises en quarantaine. Selon le gouvernement, la mise en quarantaine signifie que personne n'entre ni ne sort des villes, que ce soit à moto, en voiture, ou par quelques moyens que ce soit. C'est dans un point de presse du 27 mars 2020 que le Ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement a déclaré « *Considérez qu'au-delà des postes de péage vous n'êtes pas à Ouagadougou* ». Il ressort de ce point de presse que les délimitations des villes à considérer sont celles matérialisées par les postes de péage fonctionnels et lorsqu'ils n'existent pas, les limites seront définies par les autorités compétentes. La figure 3 présente les points de délimitation considérés autour de Ouagadougou.

Figure 3: Poste de péages et de contrôle délimitant Ouagadougou en 2020

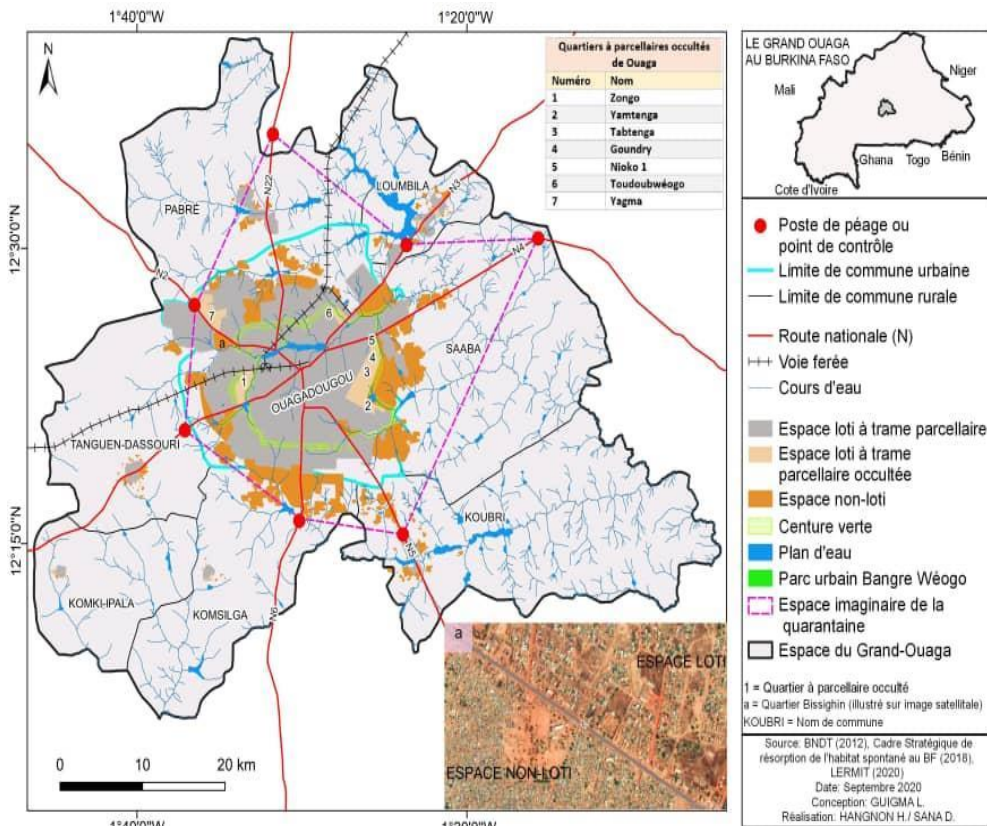
L'analyse de la figure 3 montre que pour le cas de Ouagadougou, sept points ont été considérés sur chaque axe structurant ou Route Nationale (RN) reliant Ouagadougou à une autre localité riveraine. Ces points de délimitation sont constitués de quatre postes de péages fonctionnels et de trois autres points de contrôle au niveau d'un poste de gendarmerie sur la RN 3, de l'Académie de police sur la RN 22 et de la Plaine de Boulbi sur la RN 6.

Une typologie des points selon leur localisation peut donc être dressée en trois catégories. La première catégorie concerne le poste de péage de la RN2, situé à l'intérieur des limites administratives de Ouagadougou. La deuxième catégorie regroupe les cinq postes de péages et de contrôle situés au-delà des limites administratives de Ouagadougou mais à l'intérieur des limites administratives du Grand Ouaga, précisément au sein des communes rurales de Tanguin Dassouri (RN1), Loumbila (RN2), Saaba (RN4), Koubri (RN5), Komsilga (RN6). Enfin, la troisième catégorie concerne le poste de contrôle de l'Académie de police, situé sur la RN22 au-delà des limites administratives de Ouagadougou et de celles du Grand Ouaga. Quel est donc le périmètre de la ville de Ouagadougou mis en quarantaine ?

2.1.2 Un territoire imaginaire entre des postes de péages et de contrôle.

La détermination des points limites sur les axes structurants reliant Ouagadougou aux localités voisines ne constituent pas une délimitation suffisante pour définir un périmètre de mise en quarantaine. Comment relier les différents postes de péages et de contrôle entre eux ? La figure 4 suivante présente la liaison des postes de péages et de contrôle autour de Ouagadougou ; ce qui détermine un périmètre du territoire de Ouagadougou mis en quarantaine.

Figure 4 : Espaces habités lotis et non lotis du Grand Ouaga



Ces limites floues ne sont pas sans incidence sur les perceptions spatiales des habitants. En effet, il a été constaté des protestations de personnes résidant à moins de cinq kilomètres du poste à péage dans le noyau urbain de Kouabri⁵, de Loumbila ou de Tanghin Dassouri.

⁵ Lire Lefaso.net, « Mise en quarantaine de Ouagadougou : La mesure passe difficilement à Koubra », sur la Route nationale N°5, <https://lefaso.net/spip.php?article95845> publié le 30 mars 2020

Elles considèrent que leur lieu de résidence est compris dans le territoire de Ouagadougou mis en quarantaine à l'intérieur duquel elles peuvent aisément se mouvoir.

A l'opposé, il a été relevé des contestations des résidents de la commune rurale de Saaba, incluse dans le périmètre de Ouagadougou mis en quarantaine délimité à partir du poste de péage de la RN4. Ces résidents de Saaba ont refusé que soit enterré sur le territoire de la commune rurale de Saaba, un des leurs qui a été contaminé de COVID-19 et qui est décédé sur le territoire de Ouagadougou. Selon les populations de Saaba, en application de la mise en quarantaine de Ouagadougou, son corps ne doit pas être ramené à Saaba, car il risquerait de propager la maladie (Allafrica, 2020). D'où le questionnement sur la perception territoriale de certains habitants face à l'étendue du territoire urbain à risque de Ouagadougou devant être mis en quarantaine.

Ces deux illustrations montrent que les habitants de la banlieue de Ouagadougou, constituée des quartiers non lotis périphériques à cheval entre la commune urbaine de Ouagadougou et les communes rurales limitrophes, instrumentalisent leurs situations géographiques à la faveur de la délimitation floue du territoire de Ouagadougou mis en quarantaine. Certains habitants se considèrent comme appartenant au territoire du Grand Ouaga mis en quarantaine mais à l'intérieur duquel ils peuvent aisément se mouvoir, alors que d'autres se démarquent du territoire administratif de Ouagadougou exclusivement mis en quarantaine et se considèrent comme étant à l'écart de ce territoire à risque.

Exceptionnellement, des laissez-passer avaient été établis par le Gouverneur de la région du Centre pour permettre à certaines personnes devant impérativement se déplacer pour des raisons d'urgence professionnelles ou sanitaires de le faire. Le gouvernement avait également pris des mesures pour garantir la mobilité des véhicules transportant des marchandises, malgré la mise en quarantaine de certaines villes. Des témoignages de résidents de Bissighin révèlent que des personnes se camouflaient dans des camions transportant des marchandises afin de tromper la vigilance des contrôleurs et de pouvoir ainsi traverser des territoires de villes mises en quarantaine.

Un résident de Bissighin interrogé le 1^{er} avril nous a confié qu'il se rendrait en motocyclette à Dédougou, le lendemain, ville située à 232 km au nord-ouest de Ouagadougou, malgré la mise en quarantaine de Ouagadougou.

En moto, je n'emprunte pas beaucoup les voies bitumées mais plutôt les sentiers. Mais les contrôleurs font de plus en plus de patrouilles et sont également postés sur des sentiers.

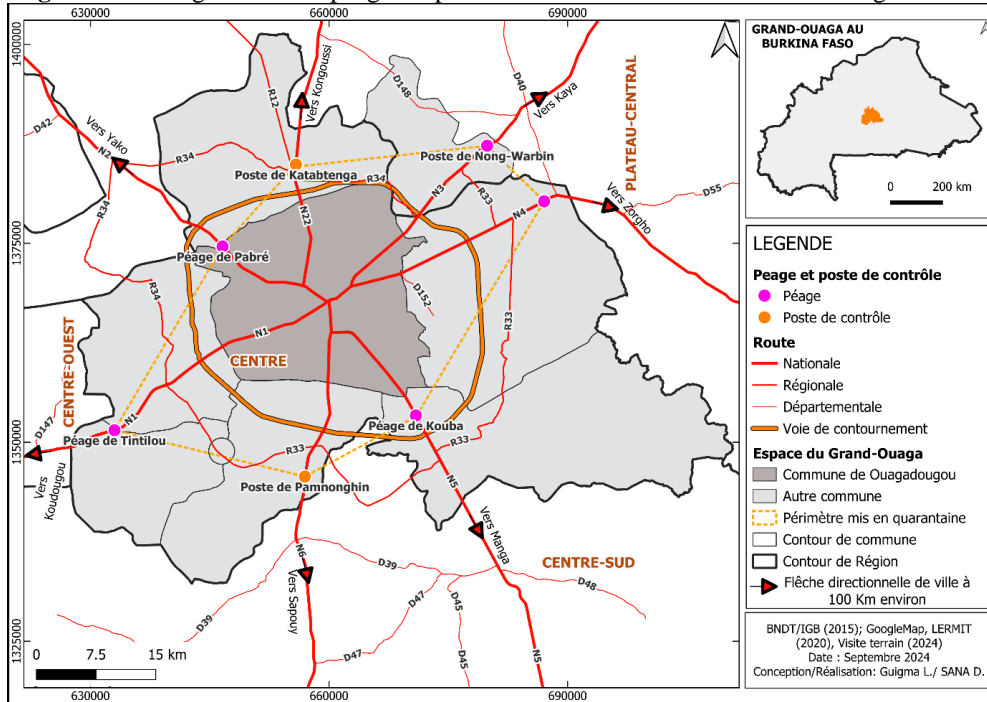
A l'approche d'un poste de contrôle, un passant va me prévenir. Je perce donc l'un de mes roues et je pousse mon engin. J'explique au policier que je suis riverain du prochain village, que mon pneu est crevé et que je suis à la recherche d'un vulcanisateur pour coller ma roue et rentrer chez moi. Si je trouve un vulcanisateur au bord de la route, il arrange mon pneu et je continue mon trajet en moto. Je fais ainsi jusqu'à arriver à destination.

Tous les résidents de Bissighin affirment que des chemins existent pour quitter le territoire de Ouagadougou, tout en évitant les postes de péage et de contrôle. La mise en quarantaine de Ouagadougou par les autorités publiques a donc engendré plusieurs stratégies d'adaptation et de contournement de cette mesure, par des citoyens du Grand Ouaga.

2.2 En 2021, le démarrage de chantiers de déplacement de postes de péages dans le Grand Ouaga

2.2.1 De nouveaux postes de péages aux limites et au-delà du territoire du Grand Ouaga

Les déconvenues révélées par le positionnement de certains péages ont conduit les autorités à déplacer le péage de l'Ouest sur le route national N°1 et le péage à l'Est sur la route nationale N°4. Démarré en 2021 c'est le 18 octobre 2025 qu'ont été officiellement inauguré, le poste de péage moderne de Boudtenga dans la commune de Saaba à l'Est du Grand Ouaga et le poste de péage de Tintilou dans la commune de Komki Ipala à l'Ouest du Grand Ouaga. La figure 5 présente la nouvelle configuration des postes de péages du Grand Ouaga en 2024.

Figure 5 : Configuration des péages et postes de contrôle routiers du Grand Ouaga en 2024

Les péages de Tintilou et Boudtenga sont modernes, dans ce sens qu'ils sont automatisés et équipés de dispositifs de vidéosurveillance. Le péage de Budtenga qui était situé à l'extrémité de la commune de Saaba a été reconstruit au même endroit à l'Est du Grand Ouaga. Par contre le péage de Tintilou a été déplacé de Tanghin Dassouri commune limitrophe de Ouagadougou à Komki-Ipala commune limitrophe de Tanghin Dassouri à l'Ouest. Cet éloignement du péage de l'Ouest du Grand Ouaga est un signe que l'ensemble de la commune de Tanghin Dassouri est en voie de conurbation urbaine avec Ouagadougou.

Un poste de péage au Nord-Ouest à Nong-Warbin est en cours de construction et est situé dans la commune de Ziniaré, hors des limites actuelles du Grand Ouaga.

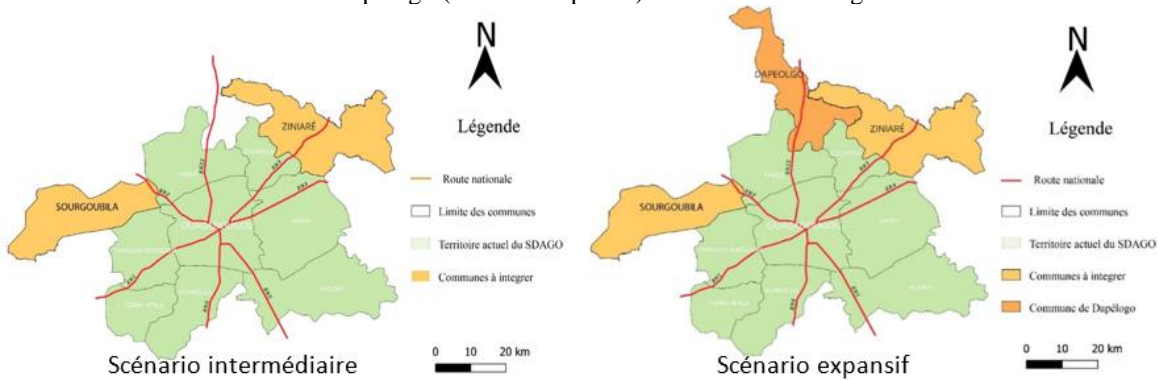
Tout cela démontre la complexité de définir un territoire urbain de Ouagadougou, sans prendre en compte le territoire métropolitain du Grand Ouaga et la complexité de définir un territoire métropolitain homogène.

2.2.2 Les tentatives de reconfiguration du territoire du Grand Ouaga

L'étude d'évaluation du SDAGO (MHU, 2025) envisage trois scénarios pour la redéfinition du périmètre du Grand Ouaga : un « scénario minimaliste » qui maintient le périmètre actuel un « scénario intermédiaire » qui intègre les communes de Ziniaré et de Sourgoubila puis un « scénario

expansif » qui intègre en plus des communes de Ziniaré et de Sourgoubila, la commune de Dapelgo. La figure 6 illustre ces propositions d'intégration de communes dans le Grand Ouaga

Figure 6 : Intégration de la commune de Ziniaré, de Sourgoubila (scénario intermédiaire) et de Dapelogo (scénario expansif) dans le Grand Ouaga



Source : CINTECH & G2 CONCEPTION (MHU, 2025, pp. 37-39)

L'intégration de Ziniaré et de Sourgoubila se justifie de fait par le passage de l'axe structurant RN3 à Ziniaré et RN2 à Sourgoubila entraînant une continuité urbaine entre le Grand Ouaga et ces communes limitrophes. Mais l'intégration de Dapelogo se justifierait par la présence du futur Aéroport international de Donsin sur cette commune limitrophe du Grand Ouaga. Dans cette logique, il conviendrait de définir des critères d'urbanité et de questionner la pertinence d'intégrer chacune des communes limitrophes du Grand Ouaga dans le futur Grand Ouaga.

Toutes ces deux reconfigurations territoriales du Grand Ouaga se calent sur l'adjonction de territoires communaux conformément à leur découpage administratif et non conformément à une dynamique territoriale homogène définie par cercles concentriques autour du noyau urbain de Ouagadougou ou sous forme radiale le long des axes structurant du Grand Ouaga. En effet, la délimitation du territoire du Grand Ouaga devrait concilier des territoires administratifs de gouvernance territoriale et des dynamiques socio spatiales actuelles et futures localisées.

2.3 Des pratiques foncières multiscalaires dans le Grand Ouaga

2.3.1 *La référence à l'ilot, comme échelle de confinement responsable dans le quartier non-loti*

Le confinement total où chaque ménage serait cloîtré dans sa résidence privée est inimaginable par les résidents du quartier non loti de Bissighin. En effet, il n'existe pas toujours de délimitations physiques des possessions foncières des ménages dans les quartiers non lotis. Plusieurs ménages de Bissighin partagent des espaces communs au sein d'un ilot et

ces cours communes se prolongent et se confondent souvent avec les ruelles enchevêtrées qui bordent ou qui transpercent certains ilots pour desservir quelques terrains enclavés de riverains. Dans ces conditions, un groupe de résidents a désigné une responsable au sein de leur zone d'habitations non loties à Bissighin. C'est cette dernière qui s'occupait de la sensibilisation et de la surveillance des mouvements des résidents de l'îlot résidentiel, notamment ceux des femmes et des enfants. « *Vous voyez ce groupe de gens (assis devant un étal de légumes), leur rayon de mouvement est désormais réduit, ils sont entre ici et la maison* » nous confie un résident de Bissighin. Cette pratique locale est une mise en œuvre adaptée de la réduction des déplacements préconisée par le gouvernement.

En observant le quartier non loti de Bissighin, on pourrait s'inquiéter de voir une certaine proximité entre les jeunes hommes et garçons jouant aux cartes ou aux dames, au football, ou échangeant autour du « grin » de thé. Cette même proximité est observée chez les fillettes, les jeunes filles et les dames papotant autour du commerce de proximité au bord des ruelles ou des bornes fontaines. Cette proximité est le signe d'une certaine convivialité et fraternité, comme le sont les membres d'une même famille. Par contre, une prudence plus grande est observée par les résidents du quartier vis-à-vis des « étrangers », visiteurs du quartier qui sont immédiatement reconnus par les habitants du non-loti.

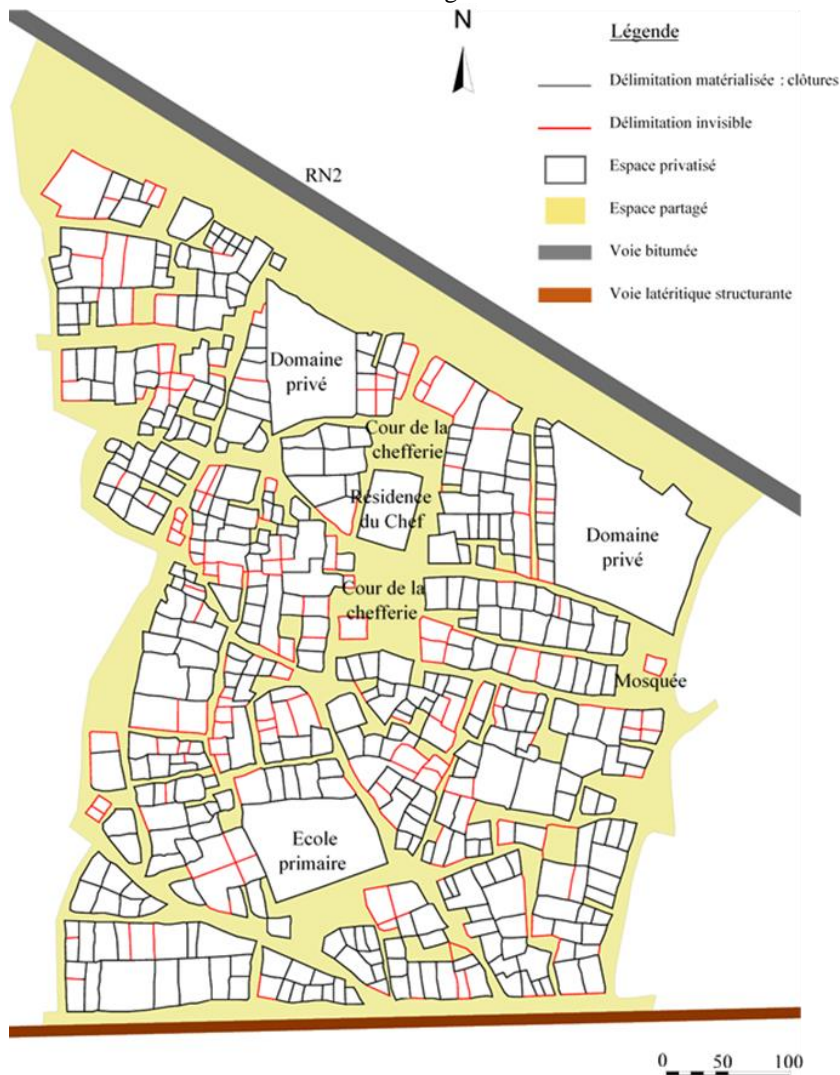
Les résidents ne se s'étaient pas confinés par résidence individuelle, mais par îlot ou zone de résidence, en espérant que le virus de COVID-19 ne pénétrait pas leur zone de confinement responsable.

2.3.2 *Morcellements fonciers dans les quartiers non lotis.*

En observant le quartier, un nouveau visiteur de Bissighin n'est pas en mesure de déceler les morcellements invisibles de terrain non lotis opérés dans le quartier. Au-delà des délimitations de terrains matérialisées par des murs de clôture, il existe des morcellements internes invisibles qui participent au processus de marchandisation foncière dans le quartier non loti. Ces morcellements non visibles s'inscrivent dans une stratégie de régularisation foncière attendue par les occupants. Cette régularisation foncière attendue par les résidents consisterait à recenser les ménages résidant et leurs occupations, en vue de la restructuration urbaine du quartier. Suite à cette régularisation foncière, les résidents pourront alors bénéficier de parcelles et de titres de jouissance en toute légalité.

La figure 7 présente les récentes délimitations invisibles de terrain, marques d'individualisation foncière qui contrastent avec l'esprit initial de regroupement communautaire autour des blocs d'ilots, renoué à la faveur de la pandémie de COVID-19.

Figure 7 : Délimitations des possessions foncières autour de la cour de la chefferie de Bissighin



Source : Guigma (2017, p.497), Relevé de terrain, août 2015. Réalisation : Guigma (2016)

2.3.3 Accaparements fonciers dans le Grand Ouaga

La tache urbaine de Ouagadougou est passé de 51 000 ha en 2019 à 53 336 en 2025 soit une extension moyenne de 390 ha par an, bien qu'importante, cette croissance urbaine continue et visible autour du noyau principal de Ouagadougou cache une croissance dispersée au sein des commune limitrophes de Ouagadougou à la fois par la densification et l'accroissement du non loti que par l'accaparement de terrains par des promoteurs immobiliers et des particuliers.

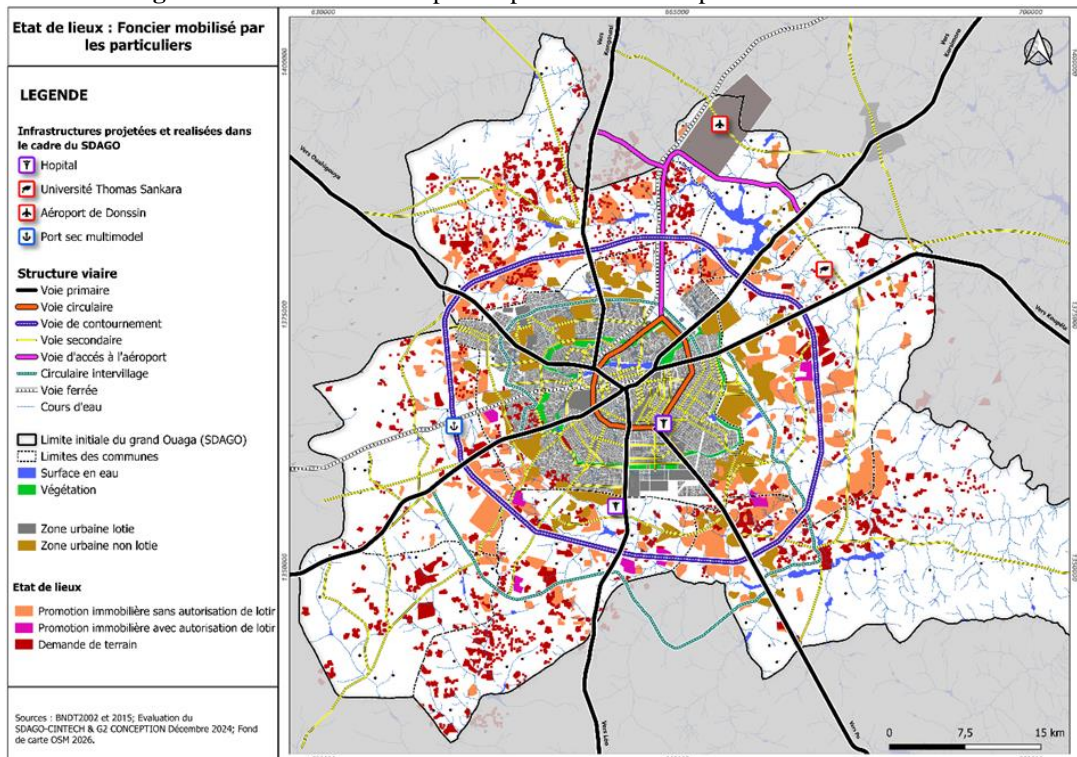
Selon le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire du Centre (Ministère de l'Economie et des Finances, 2022), la densité du Grand Ouaga est passé de 566 hab/km² en 2008, à 929 hab/km² 2029 et à 1 133 hab/km² en 2023, soit un presque un doublement de la densité urbaine en 15 ans.

De 2008 à 2023 soit en 15 ans, les promoteurs immobiliers ont ainsi mobilisé 30 560 ha, soit l'équivalent de la superficie de la commune de Ouaga constituée en 40 ans, entre 1965 et 2005. A titre indicatif, dans la seule commune de Saaba appartenant au Grand Ouaga, 4 500 ha de foncier ont été mobilisés par les promoteurs immobiliers.

Selon les experts de CINTECH et G2 Conception (Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, 2025) qui ont réalisé l'étude d'évaluation du SDAGO pour le compte du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat ; de nombreuses demandes de terrains formulées par des particuliers ont été enregistrées par différentes directions régionales de l'urbanisme, entre 2008 à 2023. Ces demandes sont au nombre de 1 497 pour une superficie de 2 966 ha.

La figure 8 présente le foncier mobilisé par les particuliers et les promoteurs immobiliers dans le Grand Ouaga entre 2008 et 2023.

Figure 8 : Foncier mobilisé par les particuliers et les promoteurs immobiliers



Source : CINTECH & G2 CONCEPTION (Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat, 2025, p.167). Réalisation : Anko (2026)

La figure 8 montre bien que dans leur grande majorité, ni les demandes de terrains des particuliers, ni les opérations de promotion immobilière ne sont en conformité avec les orientations du SDAGO. Les demandes de terrain des particuliers concernent la construction de magasins de stockage, la création de fermes ou d'établissement d'enseignement. Sans corrélation avec les prévisions spatiales et fonctionnelles du SDAGO. De même, la grande mobilisation foncière de terrains par les promoteurs immobiliers sont destinés à l'aménagement et à la vente de parcelles aux particuliers en vue de l'autopromotion de leurs habitations.

Selon la même source (Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, 2025), 85% des opérations immobilières du Grand Ouaga ne disposent pas d'autorisation de lotir, comme le montre la figure 8. Les promoteurs immobiliers, se sont intéressés aux terrains du Grand Ouaga mais aussi aux terrains des communes rurales limitrophes au Grand-Ouaga. Ainsi une importante superficie de terres de 5 913, 27 ha dans des communes de Kombissiri, de Kokologho, de Dapélogo, de Bingo, de Douougou et de Saponé a également été mobilisé en vue de la promotion immobilière, ce qui souligne bien que l'ampleur et l'enjeu de cette problématique va au-delà des limites territoriales actuelles du Grand Ouaga.

3. Discussion

L'analyse sur les reconfigurations spatiales et les pratiques socio-spatiales des citoyens a porté sur trois niveaux territoriaux : l'aire métropolitaine du Grand Ouaga, le niveau du quartier urbain et le niveau de l'ilot résidentiel.

Sur l'aire métropolitaine du Grand Ouaga, l'imprécision de la délimitation du périmètre de la ville mise en quarantaine par les autorités publiques a occasionné des interprétations contradictoires et des stratégies de contournement de la mesure par les citoyens. De plus, la tentative de délimitation du territoire urbain de Ouagadougou à travers les postes de péages, puis le déplacement de certains postes de péage l'année suivante témoignent de la complexité de délimiter les périmètres urbains et de la nécessité d'appréhender le périmètre urbain de Ouaga en lien avec le périmètre métropolitain du Grand Ouaga. Notons que l'Afrique excepté Johannesburg a été longtemps exclu des métropoles du monde dans la littérature scientifique jusqu'à la fin des années 2000 (Jaglin et al., 2018). Pourtant, cette métropolisation de Ouagadougou est également perceptible au sein des autres « villes-capitales » de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) que Dossou et Danvidé (2021, p. 103) qualifient toutes de « métropoles » tout en évoquant la nécessité de créer des « métropoles d'équilibre » pour de meilleures armatures urbaines nationales et sous-régionales de l'Union.

Au niveau des quartiers urbains situés à la périphérie de Ouagadougou, nous avons constaté des mesures de confinement responsable dans les quartiers non lotis, non pas à l'échelle individuelle de la parcelle, mais à l'échelle collective de l'ilot. Les espaces ruraux autour de Ouagadougou font l'objet d'accaparements foncier par les promoteurs immobiliers et des particuliers en vue d'investissements urbains. En effet, « le territoire administratif de Ouagadougou est incapable de satisfaire la forte demande de parcelles provenant à la fois des résidents et non-résidents des zones non loties de la ville » (Guigma et al., 2015, p. 274). Ces acquisitions foncières pour la plupart informelles contribuent à la « rurbanisation » (Salenson, 2020, p. 93) ou à la « bidonvilisation généralisée du Grand Ouaga » (Guigma, 2026, p. 70) et gagneraient à être mieux encadrées par la puissance publique. Certains auteurs comme compare cette urbanisation à constitution de « villages urbains » (Rossier et al, 2012) et faisant référence à une « métropole-village(s) » (Mama Awal, 2015). D'autres qualifient plutôt cette urbanisation d' « incrémentale » (Clerc et al., 2017) ou de « diffuse », visible notamment le long des axes routiers structurants et comparable à celle du corridor Abidjan-Lagos, décrite par Choplin (2019, p. 93).

A l'échelle résidentielle, il convient de noter que les dynamiques de regroupement communautaire des riverains d'un quartier non loti, autour des ilots d'habitation pour faire face à la pandémie contraste avec la logique de marchandisation foncière autour des terrains individuels non-lotis, à travers leur morcellement et leur vente.

De ces trois niveaux territoriaux d'analyse, il ressort que les allusions de « marginalité » (Perlman, 2016, p. 45) accolées aux quartiers non-lotis par certaines autorités publiques et techniciens peuvent donc être réfutées.

Ainsi la mise en œuvre des mesures de lutte contre la propagation de la pandémie de COVID-19 à Ouagadougou a révélé la pertinence de nouvelles configurations territoriales et pratiques socio-spatiales des citoyens. L'opportunité du territoire métropolitain du Grand Ouaga comme espace de gouvernance territoriale s'est posée, la considération d'une périphérie urbaine de Ouagadougou, sans distinction des quartiers lotis et non lotis a été confirmée et la pertinence d'un espace résidentiel d'auto-confinement, qui ne serait ni l'habitation ni le terrain non-loti individuel, mais plutôt l'ilot résidentiel, a été révélé. C'est donc un « confinement responsable » (Guigma, 2020, p. 37) par zone ou blocs d'ilots, qui est mis en œuvre dans le quartier non-loti de Bissighin. Cette organisation socio spatiale collective a inspiré déjà plusieurs projets contemporains d'aménagements urbains dont celui du renouvellement urbain de la Zone d'activités administratives et commerciales de Ouagadougou qui a été repensée par le passage d'un

« urbanisme à la parcelle » à un « urbanisme à l'îlot » au caractère structurant, par le tissu urbain constitué (Pierre Louis, 2005, pp. 28-29).

Conclusion

De nouvelles configurations territoriales du Grand Ouaga ont été révélées à partir de transformations socio-spatiales à trois niveaux : au niveau résidentiel des quartiers de Ouagadougou, au niveau urbain de Ouagadougou et au niveau métropolitain du Grand Ouaga. Trois entrées ont permis de déceler ces transformations : la tentative de confinement de Ouagadougou durant la pandémie de COVID-19 avec ses effets dans les quartiers non lotis de Ouagadougou, puis les dynamiques d'implantation et de déplacement des péages routiers autour de Ouagadougou, enfin l'accaparement des terres par les promoteurs immobiliers et les particuliers dans le Grand Ouaga.

L'article confirme l'hypothèse de la complexité de la délimitation d'un nouveau périmètre pertinent d'analyse de la prospective métropolitaine du Grand Ouaga. Mais les repères atypiques mobilisés pour observer les dynamiques socio-spatiales des territoires étudiés peuvent nourrir la définition de critères pour délimiter le Grand Ouaga. L'aire d'intensification des transactions foncières et les nouveaux points d'implantation des postes de péages constituent des éléments de repères pour délimiter une aire métropolitaine pertinentes afin de mieux observer et organiser les pratiques urbaines et des transformations socio-spatiales sur ce territoire métropolitain.

Dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, il convient de remarquer la forte réactivité des autorités publiques burkinabè à prendre des décisions courageuses et impopulaires comme la mise en quarantaine de la capitale, avec le risque qu'elle ne soit pas immédiatement opérationnelle en raison de son imprécision territoriale ainsi que la capacité d'adaptation des citoyens face à ces mesures quelquefois drastiques. Comme nous y invitent L. Vidal *et al.* (2020), la mise en œuvre de la riposte contre la pandémie de COVID-19 à Ouagadougou appelle au dépassement d'un certain afro-pessimisme qui prévaut dans de nombreuses analyses de cette crise sanitaire. Même si, au-delà du risque sanitaire, les conséquences économiques et sociales de COVID-19 sont sévères, il importe d'identifier les leviers sur lesquelles de nouvelles dynamiques socio-spatiales peuvent s'appuyer. Il s'agit de penser l'Afrique, comme une source d'innovations (Nubukpo *et al.*, 2020), y compris celle émanant des populations les plus vulnérables, résidant dans les quartiers dits précaires.

Conflit d'intérêts : L'auteur a déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données figurent dans le corps de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a bénéficié d'aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Allafrika (2020). « Burkina Faso : Décédé du COVID-19, Saaba s'oppose à son enterrement », URL : <https://fr.allafrika.com/stories/202004010680.html>, consulté le 13 septembre 2020
2. Berry-Chikhaoui, I. (2009). « Les notions d'urbanité et de citoyenneté dans l'analyse des villes du monde arabe. Essai de clarification ». *Les cahiers d'ENAM, Urbanité et citoyenneté dans les grandes villes du Maghreb*, n°18, Tours, CITERES-EMAN, 9-20
3. Clerc, V., Criqui, L. & Joss, G. (2017). « Urbanisation autonome : pour une action urbaine sur les quartiers précaires ». *Métropolitiques*, 7 décembre 2017
4. Choplin, A. (2019). « Produire la ville en Afrique de l'Ouest ». *Information géographique* n°2-2019, 85-103
5. Deboulet, A. (2016). *Repenser les quartiers précaires*, Paris, éd AFD.
6. Discry, A. (2020). *Méthodologie de l'enquête qualitative et quantitative*, Edipro.
7. Dossou, I. C. & Danvidé, T. B. (2021). « Métropole d'Equilibre et Dynamique Territoriale : Concept, Réalités et Perspectives dans l'espace UEMOA ». *European Scientific Journal, ESJ*, 17(13), 98, 98-117
8. Guigma, L. (2026). « Chapitre 2 : la rocade ou voie de contournement de Ouagadougou : accélérateur de la dynamique de bidonvilisation du Grand Ouaga ». *Pensées et politiques d'aménagement du territoire : mutations urbaines, mégaprojets et fractures sociales*, L'Hamattan, Vol 2 (pp. 55-77)
9. Guigma, L. (2020). « Leçon de résilience d'un non loti de Ouagadougou face à la COVID-19 ». *Cahier "COVID-19 au quotidien"* (pp. 33-41). URL : <https://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr/hal-02859844>, consulté le 20 octobre 2025
10. Guigma, L. (2017). *Vivre dans le non-loti de Ouagadougou : Processus de marchandages fonciers entre citoyens, chefs traditionnels et autorités publiques*. Thèse de doctorat en études urbaines, aménagement et urbanisme, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

11. Guigma, L., Boudoux d'Hautefeuille, M. & Pierre Louis, L. (2015). « Gestion de l'étalement urbain informel à Ouagadougou : le renoncement des politiques publiques ? ». *Territoires périurbains : développement, enjeux et perspectives dans les pays du Sud* (pp. 271-280). Les Presses agronomiques de Gembloux
12. Jaglin, S., Didier, S. & Dubresson A. (2018). « Métropolisations en Afrique subsaharienne : au menu ou à la carte ? ». *Métropoles*, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/6065>, consulté le 20 décembre 2025
13. Lefaso.net (2020). « Mise en quarantaine de Ouagadougou : La mesure passe difficilement à Kouba, sur la Route nationale N°5 ». URL : <https://lefaso.net/spip.php?article95845> publié le 30 septembre 2025, consulté le 13 septembre 2020
14. Mama Awal, H. (2015). *La métropole-village(s) contemporaine de Ouagadougou. Explorer les potentiels d'un territoire, supports de processus de projet architectural*, Thèse de doctorat en architecture, Grenoble.
15. Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (2010). *Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga Vol 2 : la stratégie d'aménagement*. Rapport final.
16. Ministère de l'économie et des finances (2022). *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire*. Rapport final.
17. Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (2025). *Rapport d'évaluation du Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga (SDAGO) horizon 2025*, Rapport final, réalisé par CINTECH, G2 CONCEPTION.
18. Nubukpo, K. (2020). « Coronavirus : pour en sortir plus fort ensemble ». *Jeune Afrique*, URL : <https://www.jeuneafrique.com/925508/politique/tribune-coronavirus-pour-en-sortir-plus-forts-ensemble/>, consulté le 13 septembre 2020
19. ONU Info (2020). « L'OMS appelle l'Afrique à se préparer au pire et à éviter les rassemblements de masse », URL : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064432>, consulté le 13 septembre 2020
20. Perlman, J. (2016). « Repenser les quartiers précaires : concepts et conséquences de la marginalité ». *Repenser les quartiers précaires* (pp.41-60). Paris, éd AFD,
21. Pierre Louis, L. (2005). « Ouagadougou, ambition internationale et renouvellement urbain ». *Urbanisme*, n°340, 29-36.
22. Rossier, C., Soura, A., Lankouandé B., Millogo R. (2012). « Les non-lotis sont-ils des villages urbains ? Le cas de la périphérie de

- Ouagadougou ». URL : <https://uaps2011.popconf.org/papers/110907>, consulté le 23 octobre 2025.
23. Salenson, I. (2020). « L'Afrique de demain sera ruraine ». *L'économie africaine* (pp. 93-120). Paris, La découverte,
24. Vidal, L., Eboko, F. & Williamson, D. (2020). « Le catastrophisme annoncé, reflet de notre vision de l'Afrique ». *Le Monde Afrique*, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/08/coronavirus-le-catastrophisme-annonce-reflet-de-notre-vision-de-l-afrique_6039110_3212.html, consulté le 13 septembre 2020.